



Namur, le 06 septembre 2018

La CSC wallonne reste mobilisée pour une réforme des APE qui consolide l'emploi, et appelle le ministre Jeholet à négocier pour trouver les solutions aux problèmes subsistants

La simplification, la transparence et l'équité sont des objectifs légitimes d'une réforme du système des APE que la CSC wallonne soutient.

Néanmoins, la méthode et certains moyens proposés par le ministre Jeholet révèlent une fois de plus l'absence de volonté de concertation de sa part. L'adoption, provocatrice, du projet de réforme le 21 juin dernier, à la veille de la manifestation qui a réuni près de 10.000 personnes dans les rues de Namur, en témoigne.

Concernant les moyens, plusieurs points prévus dans la réforme menacent l'emploi et la qualité des services des quelque 4000 employeurs et 60000 travailleurs (parmi lesquels 70% de femmes) qui dépendent de ces aides.

Prévue à partir du 1^{er} janvier 2019 (un délai bien trop court pour mettre en œuvre convenablement les objectifs à atteindre), cette réforme passe, entre autres, par l'exclusion de certains de ses bénéficiaires, parmi lesquels, les Provinces et le Forem. Elle implique également une nouvelle répartition des points APE, la suppression de certains services et des économies de près de 42 millions d'euros.

La refonte du système telle qu'adoptée le 21 juin met gravement en danger l'emploi dans des pans entiers du secteur non marchand : les crèches, les écoles, les associations d'insertion, les maisons de repos, les associations culturelles... risquent d'être particulièrement touchées. Ce qui ne sera sans doute pas sans conséquences sur la qualité du service. Pour les syndicats et les employeurs du secteur, la perte potentielle de près de 5000 emplois, la diminution de l'offre de service et une hausse prévisible de leur coût rendent inacceptable la réforme sous cette forme. Par ailleurs, le projet, en l'état, est incomplet et irréaliste en termes de timing.

La pression syndicale a abouti à l'annonce par le ministre de l'Emploi, le 26 juillet dernier, du report d'un an du démarrage de la phase transitoire, visant à préparer le passage au nouveau système. La CSC wallonne se réjouit de cette victoire et souhaite pouvoir renouer un dialogue constructif et transparent

sur ce projet. C'est pourquoi, la CSC wallonne exige de la part du ministre qu'il organise des négociations pour trouver les solutions aux problèmes subsistants (mode de calcul, période transitoire...) et qu'il communique à chaque employeur les subventions qu'il va recevoir. Nous évaluerons le résultat de cette négociation le 30 novembre.

La CSC wallonne défend une réforme du système APE qui garantit et consolide l'emploi pour offrir au citoyen des services de qualité, et soutient toutes les actions syndicales qui seraient menées pour aboutir à une réforme plus juste.

François Reman
Attaché de presse CSC wallonne
0488 257 841